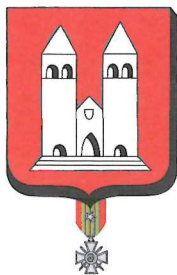


MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/045/A du 20/04/2026
Numérotation rue du Chêne

Le Maire de BASSE-HAM,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-28 relatif au pouvoir de Police du Maire et au numérotage des immeubles,
- **VU** le décret n°94-1110 du 19 décembre 1994 concernant les informations devant être communiquées au centre des impôts fonciers ou au cadastre en matière de voies communales et de numérotage d'immeubles,
- **VU** le permis de construire PC 57 287 250003 délivré sur la parcelle cadastrée Section 07 n°0194p

ARRETE :

Article 1° : la parcelle cadastrée Section 07 n° 0194 p se voit attribuer la numérotation suivante :

1A rue du Chêne -57970 BASSE-HAM

Article 2° : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Centre des Impôts Fonciers et Cadastre de la Moselle

Le Maire :

Bernard VEINNANT



Mise en ligne le :